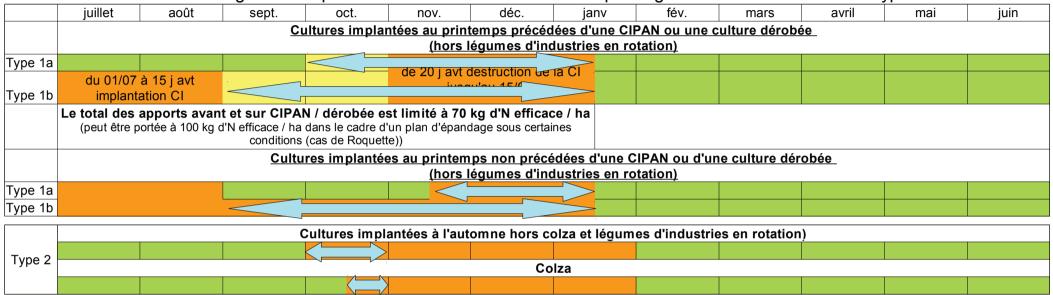
## Délai de mise en conformité et dérogation

Dérogation aux périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés de type I et II





Épandage toléré jusqu'à réception de l'agrandissement des capacités de stockage et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016

ET SI DÉCLARATION À LA DDT FAITE

